

Le Relais Assistants Maternels

Début janvier 2018, la compétence « Relais Assistants Maternels » est devenue intercommunale. C'est donc la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) qui gère ce service, le personnel et les missions du RAM. Ce service s'adresse donc désormais à tous les habitants de la Communauté de Communes.

Le Relais Assistants Maternels, plus communément appelé RAM, est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement tant pour les assistants maternels que pour les parents et leurs enfants.

Le RAM répond à 4 missions, définies par la CNAF (Caisse Nationale D'Allocations Familiales) :

1-animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux

2-organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément

3-contribuer à la professionnalisation de l'accueil individualisé

4-participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants

Pour les parents, le RAM propose :

- Des informations pratiques pour la recherche d'un mode de garde (différents modes d'accueil sur le territoire, liste de disponibilités des assistants maternels...)
- Des informations sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur (information générale en matière de droit du travail, orientation vers des interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques, droits et obligations, aides de la CA ...)

Pour les assistants maternels, le RAM organise et propose :

- des temps collectifs, réunions à thème, conférences...
- des activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.) .
- un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.
- une information quant aux démarches à effectuer pour devenir assistant maternel agréé
- une information concernant leurs droits, les aides auxquelles ils/elles peuvent prétendre...
- un accompagnement, un soutien, une écoute...

Que vous soyez parent ou assistant(e) maternel(le), n'hésitez pas à prendre contact avec les animatrices du Relais Assistants Maternels....